

## Compte rendu de la séance du 31 mars 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Cyril UBEDA

Le compte rendu de la séance en date 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Ordre du jour:

Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2021

Vote affectation du résultat du fonctionnement 2021

Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2022

Demande de subvention - événement Cubat

Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### vote du compte de gestion - budget abbaye ( D 2022 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire,

Après s'être fait présenter le **budget annexe Abbaye** de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par la comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

---

#### vote du compte de gestion - budget principal ( D 2022 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire,

Après s'être fait présenter le **budget principal** de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la comptable public, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que la comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par la comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

---

vote du compte de gestion - budget eau ( D 2022 008)

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire,**

Après s'être fait présenter le **budget EAU** de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la comptable public, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par la comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

---

vote du compte de gestion - budget assainissement ( D 2022 009)

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislain, Maire,**

Après s'être fait présenter le budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la comptable public, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;  
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;  
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par la comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**vote du compte administratif - budget abbaye ( D 2022 010)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislain, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du **budget ABBAYE**, dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		37 836.10		12 873.35		50 709.45
Opérations exercice	12 545.72		58 628.41	45 755.06	71 174.13	45 755.06
<b>Total</b>	<b>12 545.72</b>	<b>37 836.10</b>	<b>58 628.41</b>	<b>58 628.41</b>	<b>71 174.13</b>	<b>96 464.51</b>
Résultat de clôture		25 290.38				25 290.38
Restes à réaliser						
Total cumulé		25 290.38				25 290.38
Résultat définitif		25 290.38				25 290.38

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

*Mme le Maire quitte la salle après avoir donné la présidence à M Daniel LACUBE, adjoint au maire, pour organiser le débat entre conseillers*

**4. Après en avoir délibéré, les conseillers votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

### vote du compte administratif - budget principal ( D 2022 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 **BUDGET PRINCIPAL** dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	103 934.97			157 058.40	103 934.97	157 058.40
Opérations exercice	144 279.94	331 563.22	1 009 767.69	1 049 979.13	1 154 047.63	1 381 542.35
Total	248 214.91	331 563.22	1 009 767.69	1 207 037.53	1 257 982.60	1 538 600.75
Résultat de clôture		83 348.31		197 269.84		280 618.15
Restes à réaliser						
Total cumulé		83 348.31		197 269.84		280 618.15
Résultat définitif		83 348.31		197 269.84		280 618.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

*Mme le Maire quitte la salle après avoir donné la présidence à M Daniel LACUBE, adjoint au Maire, pour organiser le débat entre conseillers*

**4. Après en avoir délibéré les conseillers votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

### vote des comptes administratifs - budget eau ( D 2022 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 **budget EAU** dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 540.04		853.30		42 393.34	
Opérations exercice	23 653.47	649.59	64 116.45	38 635.30	87 769.92	39 284.89

Total	65 193.51	649.59	64 969.75	38 635.30	130 163.26	39 284.89
Résultat de clôture	64 543.92		26 334.45		90 878.37	
Restes à réaliser						
Total cumulé	64 543.92		26 334.45		90 878.37	
Résultat définitif	64 543.92		26 334.45		90 878.37	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

*Mme le Maire quitte la salle après avoir donné la présidence à M Daniel LACUBE, Adjoint au Maire, pour organiser le débat entre conseillers.*

**4. Après en avoir délibéré les conseillers votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

#### vote du compte administratif - budget assainissement ( D 2022 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 **budget ASSAINISSEMENT** dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	22 939.55		171.72		23 111.27	
Opérations exercice	2 717.76		72 001.91	42 539.85	74 719.67	42 539.85
Total	25 657.31		72 173.63	42 539.85	97 830.94	42 539.85
Résultat de clôture	25 657.31		29 633.78		55 291.09	
Restes à réaliser						
Total cumulé	25 657.31		29 633.78		55 291.09	
Résultat définitif	25 657.31		29 633.78		55 291.09	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

*Mme le Maire quitte la salle après avoir donné la présidence à M Daniel LACUBE, adjoint au maire, pour organiser le débat entre conseillers*

4. Après en avoir délibéré les conseillers votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

---

**affectation du résultat - budget abbaye ( D 2022 014)**

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire,**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 0,00 €**

**décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	12 873.35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-12 873.35</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

---

**affectation du résultat - budget principal ( D 2022 015)**

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire,**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 197 269.84**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	157 058.40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>40 211.44</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>197 269.84</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>197 269.84</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	197 269.84
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### affectation du résultat - budget eau ( D 2022 016)

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire,**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de - 26 334.45**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 853.30
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	60 360.04
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-25 481.15</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>-26 334.45</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>-26 334.45</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-26 334.45

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### affectedation du résultat - budget assainissement ( D 2022 017)

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, Maire,**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de - 29 633.78**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 171.72
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	6 046.15
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-29 462.06</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>-29 633.78</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>-29 633.78</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-29 633.78

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0



## vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2022 ( D 2022 018)

**Le conseil municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16,

VU l'article 1639 A du Code Général des impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH)

Considérant que le taux TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, décide**

**Article 1<sup>er</sup> : de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021;**

- Taxe foncière bâti = 66,24 %
- Taxe foncière non bâti = 74,54 %

**Article 2 :** charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Refus : 0**

---

## demande de subvention - évènement CUBAT ( D 2022 019)

La municipalité en concertation avec la population a décidé d'organiser une journée hommage à Pierre CUBAT, célèbre cuisinier internationalement reconnu, né à Alet qui pour sa retraite avait fait construire la Villa LIVADIA, qui aujourd'hui abrite la Mairie et l'École et qui a servi « d'infirmier » pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

Le programme de cette journée est toujours en cours de finalisation une première réunion publique s'étant tenue le 18 mars 2022 à la Salle des Fêtes

Cette journée hommage intitulée « sur les traces de Pierre CUBAT » aura lieu le 27 août ; cette année 2022 étant le 100<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort

Madame le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le dépôt de demande de subvention auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes du Limouxin

Le budget prévisionnel s'élève à 12 000€ TTC

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Région 30 %	3 600€
Département 30 %	3 600€
Communauté de Communes 15 %	1 800€
Autofinancement 25 %	3 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subventions auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes du Limouxin.

**DIT** que le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

Région 30 %	3 600€
Département 30 %	3 600€
Communauté de Communes 15 %	1 800€
Autofinancement 25 %	3 000€

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

---

**QUESTIONS DIVERSES :**

- la deuxième réunion pour l'évènement CUBAT est fixée au 8 avril à 18h30 à la Salle des Fêtes.
- un reportage "100 lieux à voir" par France 5 est en préparation ( patrimoine autre que Abbaye et bâti). Il s'agit d'un reportage sur le patrimoine Culturel, Naturel et Gastronomique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h52.

Le Maire,  
Ghislaine TAFFOREAU

